AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS.
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 5 au Bulletin n° 32 de MAI 1963   28 MAI 1963

AVERTISSEMENTS   VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies de la semaine écoulée ont pu provoquer les premières contaminations.

Afin d'éviter une extension de la maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de ce Bulletin, en utilisant un des produits mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque Abonné.

Nous rappelons que le concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou est ouvert. Nous demandons à tous les viticulteurs d'envoyer à la Station d'Avertissements Agricoles les premières feuilles contaminées qu'ils pourraient observer dans les vignes. Afin que ces feuilles nous parviennent en bon état il est recommandé de les mettre dans du papier buvard très légèrement humide.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement dirigé contre le Mildiou de la Vigne est également efficace contre le Black-Rot.

VERS DE LA GRAPPE

Les premières pontes ont été observées depuis quelques jours. Les éclosions des premières chenilles auront vraisemblablement lieu au début de la semaine prochaine.

En conséquence, dans les vignobles où l'on redoute habituellement les Vers de la grappe, il est conseillé d'effectuer un traitement qui devra être terminé, au plus tard, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Ailleurs, il est recommandé aux viticulteurs d'examiner fréquemment les jeunes grappes afin d'appliquer un traitement insecticide dès l'apparition des premiers dégâts.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores ne sont pas terminées. D'autre part, il faut s'attendre à une sortie de taches qui peut être importante dans les vergers insuffisamment protégés pendant la période pluvieuse du 8 au 10 Mai.

Enfin, les pluies généralement abondantes de ces derniers jours ont considérablement diminué l'efficacité du dernier traitement.

   P1

.../...

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement qui devra être terminé à la fin de la semaine.

MOUCHE DE LA CERISE

Dans les secteurs les plus chauds les premières mouches sont apparues depuis quelques temps déjà, mais des conditions défavorables à l'activité de ce ravageur ont permis de différer de quelques jours le premier traitement.

Les sorties de mouches se sont généralisées depuis deux jours dans toutes les régions, à l'exception du département de l'Yonne.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement avant le 4 Juin si l'on utilise un produit à action préventive tel que le D.D.T. à raison de 125 g de Matière Active à l'hectolitre d'eau. Si l'on emploie des produits à base de Diméthoate (30 g M.A./hl), de Fenthion (150 g de M.A./hl), de Diazinon (20 g de M.A./hl), d'Oléoparathion (25 g de M.A/hl) l'action en profondeur de ces matières actives permet de retarder de 8 jours ce premier traitement.

Nous rappelons que la législation interdit l'utilisation du D.D.T., du Fenthion, des Parathions à moins de 15 jours de la récolte et celle du Diméthoate à moins de 7 jours de la récolte.

INFORMATIONS

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES - ERINOSE - RHYNCHITE

Ces divers ravageurs se rencontrent dans certains vignobles. Il est donc conseillé aux viticulteurs de surveiller attentivement leurs vignes afin d'intervenir, le cas échéant, en tenant compte des indications données dans les Bulletins précédents.

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont parfois nombreuses dans certains vergers. Il est donc conseillé d'effectuer un nouveau traitement.

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE GRISE DU FRAISIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à cette maladie.

En conséquence, il est recommandé d'effectuer un traitement en tenant compte des indications données dans le Bulletin Technique n° 32.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'ORLEANS   Le Directeur Gérant : L. BOUYX.